

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AXE MCCONNELL-LARAMEE ENTRE  
L'AUTOROUTE 50 ET LE CHEMIN DE LA MONTAGNE**

**L'OPINION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

**Québec, le 5 avril 2001** - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) composée de monsieur André Beauchamp, président, de monsieur Louis Diriger et de madame Anne-Marie Laroche, commissaires, tiendra à compter du **24 avril 2001 à 14 h** la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne par le ministère des Transports. Les séances auront lieu à **l'Église Saint-Jean-Bosco de Hull** et se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

Cette deuxième partie de la consultation publique sera consacrée exclusivement à recevoir l'opinion du public et à entendre les mémoires des citoyens et des groupes intéressés à donner leur avis à la commission.

**Mémoires ou présentation verbale**

La participation du public à la deuxième partie de l'audience publique est importante aux yeux de la commission. Elle lui permet d'entendre les arguments et les opinions du milieu avant la rédaction de son rapport, qui sera remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 12 juillet 2001. Lors des séances publiques, la commission entendra toutes les personnes, les groupes, les organismes et les municipalités qui désirent faire valoir leur point de vue sur le projet. Les participants pourront le faire par une présentation écrite sous forme de mémoire ou par une intervention verbale.

**Modalités de présentation et de transmission des mémoires**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne, groupe ou organisme qui désire faire connaître son point de vue, soit par la présentation d'un mémoire ou par une intervention verbale, est invité à **s'inscrire préalablement**, en communiquant avec la coordonnatrice du Secrétariat de la commission, madame Hélène Marchand, en composant le (418) 643-7447, ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse prendre connaissance des mémoires avant le début des séances, le mémoire qui sera présenté en audience devra être transmis, bien identifié au projet, au Secrétariat de la commission, **au plus tard le vendredi 20 avril 2000**, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6, à l'attention de **madame Hélène Marchand**.

COMMUNIQUÉ

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique doivent l'adresser à [laramee@bape.gouv.qc.ca](mailto:laramee@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Ces mémoires seront diffusés sur le site Internet de la commission à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca/laramee](http://www.bape.gouv.qc.ca/laramee) , dès qu'ils seront rendus publics par cette dernière.

### **Documentation disponible**

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale d'Aylmer, 120, rue Principale, Aylmer ;
- Bibliothèque de Gatineau, Centrale Bowater, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau ;
- Bibliothèque municipale de Hull, 25, rue Laurier, Hull ;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Hull, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Hull.

Les citoyens peuvent également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents relatifs au projet qui ont été déposés en version électronique sur le site Internet de la commission.

### **Quelques conseils pour préparer un mémoire**

Un mémoire est un outil de communication servant à exposer une opinion sur un sujet qui vous préoccupe. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent votre position.

Le contenu d'un mémoire comprend généralement : une courte présentation de l'auteur du mémoire ou de l'organisme qu'il représente; une brève explication de son intérêt par rapport au milieu touché; son opinion sur l'ensemble du projet; ses préoccupations suscitées par le projet; et enfin, toutes les suggestions, les commentaires et les recommandations susceptibles d'éclairer la commission.

Une présentation verbale peut être développée de la même façon. Ces conseils sont fournis à titre indicatif seulement. Toute personne est libre de choisir la présentation qu'elle juge appropriée. Vous trouverez des informations à ce sujet ainsi que sur la procédure d'envoi de la version électronique des mémoires à la rubrique « documents déposés » du site Internet de la commission.

Pour plus d'information, communiquer avec madame Hélène Marchand, coordonnatrice du Secrétariat de la commission ou madame Louise Bourdages, agente d'information, en composant le (418) 643-7447, ou, sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [laramee@bape.gouv.qc.ca](mailto:laramee@bape.gouv.qc.ca).